

COMITE ETHIQUE du 23 janvier 2024



« Soutenir l'autodétermination dans un cadre contraint »

MOTIF DE LA SAISINE

L'ADPEP et ses établissements promeuvent l'autodétermination dans l'accompagnement des usagers. Mais il est parfois difficile de soutenir un choix déterminé lorsqu'il se heurte à l'intérêt du collectif ou même à l'intérêt du jeune lui-même. Difficile aussi, lorsqu'il est contraire à l'OPP.

Ex : Un jeune placé dénonce des faits de maltraitance de ses parents pour autant il affirme tous les jours qu'il souhaite retourner vivre avec eux. Il fugue quotidiennement et met en échec les démarches tendant à le soutenir (notamment démarche soins).

Un autre accompagné en semi-autonomie affirme ne pas vouloir s'insérer, ne pas vouloir vivre en studio, mais affirme le souhait d'être marginalisé. A 20 ans il ne lui reste qu'un an d'accompagnement... répondons-nous à notre mission de protection en soutenant son choix ?

AVIS DU COMITE D'ETHIQUE

- L'autodétermination, c'est exercer le droit propre à chaque individu de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités (HAS).
- Exercer sa citoyenneté, c'est pouvoir exercer des choix en acceptant les limites inhérentes à la vie en société. Au regard de ses valeurs, l'ADPEP34 promeut le soutien à l'autodétermination des personnes, quelles que soient leurs vulnérabilités.
- L'autodétermination ne peut être ainsi considérée comme une liberté de choix absolu, sans contrainte. La contrainte peut être de différents ordres (juridique, sociale, culturelle...).
- L'autodétermination est soutenue par l'expression de la personne, sa participation et sa capacité de choisir et d'expérimenter.
- Choisir s'apprend par l'expérience, par l'éducation, par l'information, sur une temporalité plus ou moins longue.
- Pour permettre de conjuguer autodétermination et mission de protection des personnes accompagnées, le cadre institutionnel doit garantir des postures professionnelles favorisant la multiplicité des occasions de choix pour les personnes.
- Le développement d'outils mobilisables au quotidien et propres à chaque public, permet de soutenir des postures professionnelles partagées. Le travail en équipe pluridisciplinaire garantit une juste évaluation des enjeux.
- L'accompagnement ne peut être réduit à la protection. Il consiste aussi en la confrontation au réel, voire en la prise de risque, qu'impliquent certains choix. Ces derniers doivent être accompagnés d'un « filet de sécurité » élaboré en équipe pluridisciplinaire et qu'incarne, en premier lieu, la continuité de l'accompagnement.